



URGENT PLEASE : Changement du NOM de mon fils par sa mère

Par **BILAN13**, le **22/07/2014** à **10:22**

Bonjour,

Séparé de mon ex compagne (non marié, mais enfant reconnu et portant mon nom sur le livret de famille) depuis 7 ans, elle veut m'évincer de la vie de mon fils. Je m'entends très bien avec mon fils.

En effet j'ai découvert sur le carnet de correspondance de l'école de mon fils à : nom de famille le nom de la mère avant mon nom : NOMDELAMERE / NOMDUPERE et donc en cours mon fils se fait appelé du nom de la mère il a douze ans et ne s'est pas opposé à sa mère.

En approfondissant je découvre que sur sa carte d'identité fait par sa maman vers l'age de 2 ans (alors que nous étions encore ensemble)il est mentionné en premier Nomdupère puis nomdelamère, mais la maman à fait mentionné "nom d'usage": nomdelamère chose que je n'avais pas vu auparavant et qu'elle a fait en douce sans m'en parler !

Pour résumé mon enfant s'est toujours appelé du nomdupère jusqu'à 11 ans et depuis cette année la maman à fait appelé à l'école au nomdelamère sans prévenir personne.

Questions :

- 1) - Est-ce légal ? Si oui ai-je un recours ? Faire changer le nom d'usage sur la carte d'identité ?
- 2) - Puis je demander à l'école de rétablir son nom d'origine pour la rentrée prochaine

"nomdupère" et se faire appelé par "lenomdupère" sans recevoir les foudres de la maman ?

Merci beaucoup je dois agir vite

Un papa qui voudrait que son fils continue de garder son nom

Par **aguesseau**, le **22/07/2014 à 10:37**

bjr,

je comprends que le nom de famille de votre fils est votre nom de famille (nom du père) et que sa mère a ajouté un nom d'usage.

en principe ce choix d'usage doit être fait avec l'accord des 2 parents.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1343.xhtml>

cdt

Par **BILAN13**, le **22/07/2014 à 10:44**

Bjr merci de votre réponse, oui c'est exact elle aurait dû me prévenir et avoir un papier signé de ma part et je pense même que le nom d'usage doit porter les deux noms ! donc depuis cette année mon fils ne porte plus mon nom sur ses carnets et est appelé dunomdelamere

Par **aguesseau**, le **22/07/2014 à 11:06**

donc vous pouvez informer la mère de l'enfant qu'elle ne pouvait pas donner ce nom d'usage à votre enfant sans votre accord.

elle a peut être imité votre signature.

vous pouvez éventuellement contester l'utilisation de ce nom d'usage auprès des administrations concernées en particulier à l'école.

cdt

Par **BILAN13**, le **22/07/2014 à 11:17**

Oui merci je vais lancer la procédure

Cdlt